



## FICHE D'ADHÉSION

Saison 20..... / 20.....

## TARIFS

DÉJÀ INSCRIT à la SECTION : .....

ACTIVITÉ : .....

Renouvellement : ☐ OUI ☐ NON

N° Badge magnétique : .....

NOM (En majuscule) : .....

NOM de naissance : .....

Prénom : ..... Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

☐ Je m'oppose à l'utilisation de mon adresse mail pour toute lettre d'information émanant du Club Sportif de la Garnison de Rennes

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : ..... Téléphone : .....

CERTIFICAT MÉDICAL : (tir, plongée, questionnaire de santé non valide)

Date : ..... ☐ Loisir ☐ Compétition

QUESTIONNAIRE DE SANTE : (article L231-2) (sauf tir et plongée)

Je soussigné(e) NOM ..... Prénom .....  
atteste avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé fourni par le responsable de section du CSGR ou le secrétariat général du CSGR, à la date de mon inscription pour la saison sportive en cours. A défaut, je joins à ma demande d'inscription un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique sportive choisie conformément aux dispositions de la Fédération des Clubs de la Défense et de la Fédération sportive dirigeante à laquelle la section sportive est affiliée.

RENNES, le ...../...../..... SIGNATURE (précédé de la mention «lu et approuvé»)

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur du club et de la section, des garanties souscrites au titre de la licence par la FCD auprès de la GMF ainsi que des options qui me sont proposées, et enfin les informations visées au verso du document.

Fait à Rennes, le ...../...../..... NOM et SIGNATURE (le cas échéant du représentant légal)

| ADHÉSION CSGR/FCD | COTISATION SECTION | LICENCE FÉDÉRALE (section) | TOTAL |
|-------------------|--------------------|----------------------------|-------|
|                   |                    |                            |       |

| ADHÉSION CSGR / FCD (cocher la case) |  |                       |  |
|--------------------------------------|--|-----------------------|--|
| CATÉGORIE 1 : 33,50 €                |  | CATÉGORIE 2 : 43,50 € |  |
| MINARM EN ACTIVITÉ                   |  | MINARM NON ACTIVITÉ   |  |
| Officier                             |  | Réserviste            |  |
| Sous-officier                        |  | Retraité militaire    |  |
| Militaire du rang                    |  | Retraité civil        |  |
| Civil de la défense                  |  | Famille               |  |

## MODALITÉS DE PAIEMENT

| MODE DE REGLEMENT   | MONTANT |     |     | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES                                                                                                |
|---------------------|---------|-----|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CHEQUE              | N°1     | N°2 | N°3 | NOM de l'émetteur du chèque (si différent de l'adhérent)                                                                    |
|                     |         |     |     |                                                                                                                             |
| ESPECES             |         |     |     | Règlement à mettre dans une enveloppe fermée et nominative                                                                  |
| AIDE SORTIR         |         |     |     | Carte Korrigo                                                                                                               |
| ANCV                |         |     |     | Les chèques vacances doivent être renseignés : NOM et ADRESSE du titulaire                                                  |
| Coupons Sport ANCV  |         |     |     | Les coupons doivent être renseignés : NOM et ADRESSE du titulaire                                                           |
| Coupons Sport CD 35 |         |     |     | Attestation nominative d'allocation de rentrée scolaire CAF + copie de la carte d'identité ou du livret de famille du jeune |
| PASS' SPORT         |         |     |     | Courrier Pass'sport                                                                                                         |
| PAIEMENT EN LIGNE   |         |     |     | Préciser le nom de l'adhérent et la section                                                                                 |
| TPE                 |         |     |     |                                                                                                                             |
|                     |         |     |     |                                                                                                                             |

## PIECES A FOURNIR

- Une **photo d'identité** ou la carte club de la saison précédente
- **Certificat médical** : pour les sections tir et plongée ainsi que pour les personnes ayant répondu par l'affirmative à l'une des questions du questionnaire de santé.

## CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES BÉNÉVOLES ENCADRANTS ET DIRIGEANTS

Je soussigné(e) NOM ..... Prénom .....  
intervenant au Club Sportif de la Garnison de Rennes (CSGR) en qualité d'encadrant bénévole ou de dirigeant bénévole,  
reconnait avoir été informé par le Club Sportif de la Garnison de Rennes que le fait d'accéder à ces fonctions impose la  
prise de licence FCD (Fédération de Clubs de la Défense) et que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis  
par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sens de l'article L. 202-9 du  
code du sport soit effectué.

En cas de refus, l'encadrant ou le dirigeant devra quitter ses fonctions au sein du CSGR et ne peut faire l'objet d'un  
enregistrement par le club.

Fait à ..... le ...../...../..... Signature :

## RÉSERVÉ AU RESPONSABLE DE SECTION

Je soussigné(e) .....  
responsable de la section .....  
déclare prendre en charge :

- ☐ la cotisation technique  
☐ l'adhésion CSGR/FCD  
☐ la licence fédérale

SIGNATURE :

## Diffusion Identité et Image

Le Club Sportif de la Garnison de Rennes peut être amené à diffuser sur son site internet ([www.csg-rennes.fr](http://www.csg-rennes.fr)) ou autres  
supports, des informations vous concernant ou concernant vos enfants.

Ces informations se limiteront aux : *nom, prénom, âge, qualités et photographies*. Elles entreront dans les domaines  
suivants :

- Résultats sportifs des compétitions.
- Activités pratiquées ou responsabilités au sein du Club.

Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus, contactez-nous.

**ATTENTION** : En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de la date d'inscription, votre  
accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, **de faire cesser la  
diffusion de vos données**.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données  
qui vous concernent (Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 sur la protection des données personnelles et  
modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à  
l'égard du traitement des données à caractère personnel).

Pour exercer ces droits, adressez-vous au secrétariat du CSGR, Quartier Foch, BP 17 35998 RENNES CEDEX 09, téléphone  
: 02 23 44 52 38, mail : [secretariatcsg@orange.fr](mailto:secretariatcsg@orange.fr)

## Remboursement

### Aucun remboursement

En vertu de l'article 11 du règlement intérieur du CSGR : «Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait  
être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de mutation, démission, exclusion ou décès d'un  
membre».

## Conditions accès aux quartiers militaires dans le cadre des activités CSGR

Pour des impératifs de sécurité propres à une enceinte militaire :

- l'accès au quartier n'est autorisé qu'au maximum 15 minutes avant le début de l'activité;
- tous les adhérents doivent avoir quitté le quartier 30 minutes après la fin de l'activité;
- chaque adhérent doit être porteur de sa carte de membre (la détention du seul «pass magnétique» n'est pas une condition suffisante);
- un badge d'accès est nominatif et ne doit en aucun cas être prêté ou utilisé pour faciliter l'accès d'un tiers.

### Mineurs : (Quartier Foch)

- Les adhérents mineurs ou dépendants peuvent être accompagnés à pieds jusqu' à la salle d'activité par les porteurs d'une «**carte d'accompagnant**» ou un membre du CSGR uniquement.
- Les parents ou représentants légaux faisant le choix de ne pas faire accompagner à pied leurs enfants mineurs jusqu'au lieu de l'activité ne sauront engager la responsabilité du CSGR.
- La « carte d'accompagnant » (gratuite) ne confère pas à son porteur le droit de rester dans le quartier durant l'activité, à la différence d'une carte de membre du CSGR.
- Pour chaque enfant mineur, un maximum de deux «cartes d'accompagnant» sera réalisé. Ces cartes seront identiques pour les membres d'une même fratrie sauf exception dûment validée par un membre du bureau.
- **Aucun enfant mineur ne devra être laissé sans surveillance dans l'enceinte du quartier.**

### Nouveaux adhérents (avant délivrance licence et carte magnétique) :

- Les responsables de section ou tout encadrant nommé désigné par eux accueillent les nouveaux adhérents aux portails ;
- Seul le responsable de section, ou une personne encadrante désignée par lui, est habilité à faire entrer un nouvel adhérent ;
- Le responsable de section n'est nullement habilité à déléguer sa responsabilité d'accueil à un adhérent ;
- Aucune entrée ou sortie d'un nouvel adhérent ne peut s'effectuer sans être accompagné par le responsable de section, ou une personne désignée par lui.

### Véhicules : (Quartier Foch)

- Un macaron véhicule n'est délivré qu'aux adhérents majeurs, justifiant d'une activité dans le quartier, et propriétaires du véhicule.
- Le macaron et l'autorisation de stationnement ne sont valables que pour les horaires correspondants à l'activité pratiquée.
- Il ne peut y avoir qu'une seule demande de macaron par adhérent et par véhicule.
- Le conducteur du véhicule doit à tout moment être en mesure de présenter son macaron ainsi que sa carte d'adhérent au CSGR.
- Tous les passagers du véhicule pénétrant dans l'enceinte du quartier (exception faites des enfants de moins de 12 ans) doivent être eux même porteurs d'une carte d'adhérent au CSGR.
- **Les règles de limitation de vitesse, 30 km/h, doivent être impérativement respectées, ainsi que le plan de stationnement et le sens de circulation.**
- Pour un accès en dehors des heures ouvrables: « badger » au portail, ne pas forcer le passage et attendre que le portail se referme derrière soi.

## Informations diverses

La saison club couvre la période scolaire, sauf cas particulier.

Lors de votre activité vous devez être en mesure de présenter votre carte club.

### Contrats souscrits par la Fédération de Clubs de la Défense auprès de la GMF

1. Responsabilité civile
2. Défense pénale et recours
3. Accidents corporels
4. Les déclarations de sinistre doivent être faites dans les 5 jours qui suivent le sinistre
5. Les contrats d'assurance sont consultables au secrétariat du club.
6. Vous avez la possibilité de souscrire des garanties complémentaires